



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le **22 AOUT 2019**

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Pierre Lavielle
Téléphone : 05 59 80 87 18
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SB/LET190929

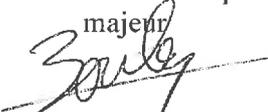
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n°64-2019-08-21-014 en date du 21 août 2019 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du Gave d'Ossau et de ses affluents pour la campagne 2019 sur les communes d'Arudy, Aste-Béon, Buzy, Béost, Castet, Gère-Belesten, Laruns et Rébénacq et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de quatre mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer,
Le responsable de l'unité quantité/lit

majenn

Christophe Boulay

Monsieur le Président de la Communauté de
communes de la Vallée d'Ossau
4, avenue des Pyrénées
64260 Arudy